Charte Handicap

(https://ville-cachan.fr/charte-handicap/)

Dans la dynamique de la loi sur l'égalité des droits et des chances de 2005, la Ville de Cachan a acté sa volonté d'intégrer pleinement le handicap dans tous les aspects d'une vie citoyenne par la signature d'une charte Handicap en 2007.

En 2018, la municipalité a renouvelé son soutien aux personnes handicapées et mis à jour cette charte, pour adapter les actions déjà lancées ou à mener aux nouvelles lois et aux changements dans la société.

La charte marque la volonté des acteurs du territoire de discuter ensemble pour construire des solutions plus inclusives pour les personnes en situation de handicap.

Les différents services communaux, la Commission communale pour l'accessibilité et le groupe handicap citoyen ont participé à la réflexion et à la rédaction du document. Le Conseil des enfants a également été associé au projet et a travaillé sur le nouveau visuel illustrant la charte Handicap.

La charte se décline en 35 actions articulées autour de 7 thématiques :

- Information
- Mobilités – Accessibilité
- Logement
- Emploi
- Enfance – Jeunesse
- Vie sociale – Citoyenneté
- Santé

- Charte Handicap PDF 1.67 Mo

Mission Handicap
+33 1 49 69 15 83
missionhandicap@ville-cachan.fr